



Recommandation 1785 (2007)¹

Propagation du VIH/sida chez les femmes et les jeunes filles en Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire constate avec inquiétude que, plus de vingt-cinq ans après son apparition, l'épidémie du VIH/sida continue de s'étendre, y compris en Europe. L'incapacité apparente des gouvernements européens à enrayer la propagation de la maladie, alors même qu'ils pensent connaître le mode de transmission du virus et les comportements favorisant cette transmission, est particulièrement préoccupante.
2. L'épidémie présente une grande hétérogénéité, d'un pays à l'autre comme à l'intérieur de chaque pays (en Europe orientale, le principal mode de transmission est la consommation de drogues injectables; dans le reste de l'Europe, ce sont les rapports sexuels). Mais il existe aussi une tendance commune, en Europe et dans le monde entier: les infections au VIH nouvellement diagnostiquées concernent de plus en plus souvent des femmes, notamment des jeunes femmes.
3. Cette évolution ne saurait surprendre dans la mesure où l'épidémie, depuis longtemps déjà, gagne la population générale en partant des groupes «à haut risque» (homosexuels, consommateurs de drogues injectables et prostituées). Cependant, depuis la découverte d'un traitement, la trithérapie, capable de retarder considérablement le développement du virus, de nombreuses personnes, notamment parmi les jeunes adultes, semblent abandonner toute prudence. Cette attitude explique en grande partie l'augmentation du nombre d'infections chez les jeunes femmes.
4. Mais ce n'est pas la seule explication. Les femmes sont physiologiquement plus vulnérables que les hommes vis-à-vis du virus. A cette vulnérabilité peuvent s'ajouter la dépendance sociale et économique, les attitudes sexistes et la violence domestique. La combinaison de ces facteurs peut avoir des conséquences fatales: les femmes, qui, d'une manière ou d'une autre, sont dépendantes des hommes avec lesquels elles ont des rapports sexuels, n'ont pas toujours la possibilité de refuser des rapports sexuels ou d'exiger l'utilisation de préservatifs.
5. L'émancipation des jeunes filles et des femmes en Europe est donc un élément clé de la lutte contre le VIH/sida. Les jeunes filles comme les femmes doivent être correctement informées des risques liés à certains comportements et doivent se voir donner la possibilité d'agir en conséquence. Les hommes ont, eux aussi, un rôle à jouer dans la lutte contre la propagation de l'épidémie: ils doivent mettre fin à certains comportements dangereux typiquement masculins, et doivent coopérer avec les femmes afin de casser la spirale de l'inégalité des sexes et de la violence fondée sur le sexe.
6. Parallèlement, il est important de combattre la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles séropositives. Les tests de dépistage du VIH, notamment les tests prénatals, doivent être confidentiels; ils exigent un consentement éclairé et doivent s'accompagner de conseils et d'informations sur les possibilités de traitement (y compris les traitements destinés à empêcher la transmission du virus de la mère à l'enfant). L'accès à de tels services ne doit pas dépendre du sexe de la personne concernée.

1. *Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 2007 (8^e séance) (voir Doc. 11108, rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteuse: M^{me} Fautrier). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 2007 (8^e séance).*



7. L'Assemblée rappelle ses [Résolution 1536 \(2007\)](#) et [Recommandation 1784 \(2007\)](#) sur le VIH/sida en Europe, et recommande que le Comité des Ministres veille à la prise en compte d'une perspective de genre dans tous les travaux sur le VIH/sida au sein du Conseil de l'Europe et dans ses Etats membres.
8. L'Assemblée recommande au Conseil de l'Europe de mener, dans un proche avenir, une campagne européenne de sensibilisation à la lutte contre le sida à l'image de celle qui est menée cette année pour lutter contre la violence domestique.
9. L'Assemblée recommande en outre que le Conseil de l'Europe et ses Etats membres concentrent leurs efforts sur les mesures suivantes pour enrayer la propagation du VIH/sida parmi les femmes et les jeunes filles en Europe:
 - 9.1. promouvoir et développer des programmes scolaires, y compris d'éducation sexuelle, qui prennent en compte les spécificités des deux sexes;
 - 9.2. soutenir la mise en place de programmes de prévention et de campagnes de sensibilisation relatifs au VIH/sida, en veillant notamment à la diffusion d'informations adéquates et ciblées auprès des jeunes adultes, par le biais des médias et d'autres canaux d'information;
 - 9.3. mettre en œuvre des politiques de dépistage et de traitement adaptées aux spécificités des deux sexes et fondées sur les droits de l'homme, y compris un accès gratuit à tous les soins médicaux, qui garantisse aux personnes séropositives d'être reconnues par les assurances sociales;
 - 9.4. combattre la discrimination à l'encontre des personnes séropositives, notamment les femmes, et mettre en œuvre des programmes de réinsertion des personnes infectées victimes d'une telle discrimination;
 - 9.5. œuvrer à l'échelle nationale et internationale à la mise en place de cadres juridiques et institutionnels permettant de garantir le respect, la protection et l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles, y compris en Europe.
10. En outre, l'Assemblée considère que des programmes et politiques tels que ceux qui sont énoncés au paragraphe 9 ci-dessus ont davantage de chances de succès s'ils associent, aux niveaux tant national qu'international, les organisations de la société civile concernées et les personnes vivant avec le VIH/sida.